

Décret

Générale

modern

Décret n° 2013-044/PRE portant nomination du Premier Ministre.

n° 2013-044/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
31 mars 2013

Numéro JO
n° 6 du 31/03/2013

Date du numéro
31 mars 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULArticle 40 de la Constitution.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Mr Abdoukader Kamil Mohamed, est nommé Premier Ministre de la République de Djibouti.

Article 2

Le présent Décret est immédiatement exécutoire avant publication au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH